

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

PAR LA SOUSIGNÉ, Isabelle Marceau, directrice générale et greffière-trésorière

QUE : -

Lors de la séance extraordinaire du conseil du 20 novembre 2023, le conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton à adopté le règlement 05-2023, le règlement code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton ce 29^e jour du mois de novembre 2023.



Directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Isabelle Marceau, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe, de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil, ce 29^e jour de novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29^e jour de novembre 2023



Directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe